Le LME rendra la déclaration "carbone" de l'aluminium obligatoire en 2025

**Les acteurs des marchés de métaux non-ferreux sont actuellement rassemblés à Londres pour assister à la traditionnelle grand-messe du secteur : la *LME Week*. C’est l’occasion, pour eux, de dresser un état des lieux des marchés et de dégager une direction pour les mois à venir.**

Si Matthew Chamberlain, dg de la bourse de Londres a estimé que 2025 était la bonne année pour rendre obligatoires les déclarations sur les émissions de carbone générées lors de la production d’aluminium, des doutes existent encore sur la volonté des consommateurs de s’acquitter de prix supérieurs pour intégrer des métaux bas carbone dans leur fabrication.

Dans la matinée du 30 septembre, le LME a annoncé qu'il rendrait obligatoire, à compter de juin 2025, la publication des niveaux d’émissions de carbone Scopes 1 et 2 pour toutes les marques d'aluminium vendues en son sein. Cette mesure vise à intégrer, dans le fonctionnement de la bourse, les critères du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) de l'Union Européenne. « *Le MACF nous ouvre une nouvelle voie, car il sera désormais essentiel de disposer de ces informations [avant d'importer de l'aluminium] en Europe »*, a argué Matthew Chamberlain. Et de poursuivre : « *Nous avons estimé que c'était le bon moment pour mettre en place l’obligation de déclaration des émissions pour l'industrie de l'aluminium, non pas parce que nous l’estimons, mais parce que cela deviendra très important pour les acteurs du marché qui importeront du métal dans l'UE*», a-t-il expliqué.

Le CBAM vise à éviter les fuites de carbone en appliquant un surcoût sur certains produits importés dans l'UE, dont l'aluminium.

« *Le développement durable est un moteur important de l'industrie minière*», a estimé Matthew Chamberlain, soulignant toutefois que le LME n’a pas vocation à « *dire à l'industrie ce qu'elle doit faire »,*que son travail consiste plutôt à « *donner une direction au marché*».